

*Au Quartier Général de Maffra, le 1.  
de Fevrier de 1808.*

## PORTUGAIS.

Un de vos Compatriotes, Hyacinthe Correa, coupable d'un grand crime a été condamné à mort. Cette sévérité des Loix est le garant de la tranquillité publique, à laquelle est attachée la surêté de vos personnes et de vos propriétés.

Si S. E. le Général Commandant en Chef, a laissé parler la Loi qui vient de frapper un des habitans du pays; tous sont témoins que cette même sévérité a atteint les soldats Français, pour les excès qu'ils ont pu commettre.

Portugais ! rendez grace à Son Excellence, qui veille à votre sureté et prémunissez-vous contre toute personne qui abuserait de votre crédulité, en vous portant à des excès dont les maux incalculables retomberaient sur vous.

Le Général de Division, Gouverneur du Palais de S.<sup>c</sup> Cloud, Commandant la 2.<sup>e</sup> Division de l'Armée.

LOISON.

*Quartel General de Mafra 1. de  
Fevereiro de 1808.*

## PORTUGUEZES.

Hum dos vossos Compatriotas, Jacinto Correa, convencido de hum grande crime, foi condemnado á morte; esta severidade das Leis assegura a tranquillidade publica de quem dependem as vossas vidas, e propriedades.

Se Sua Excellencia o Commandante em Chefe entregou ás Leis hum dos habitantes do paiz, todos presenciáraõ que tratou com a mesma severidade os soldados Francezes, quando se abandonáraõ a alguns excessos.

Portuguezes, agradeçaõ a Sua Excellencia que se interessa á vossa segurança, e acautelem-se contra todas as pessoas que procurariaõ abusarem da vossa credulidade para vos conduzirem a excessos cujos males incalculaveis recahiriaõ sobre vós.

O General de Divizaõ, o Governador do Palacio de S. Cloud, Commandante da segunda Divizaõ do Exercito.

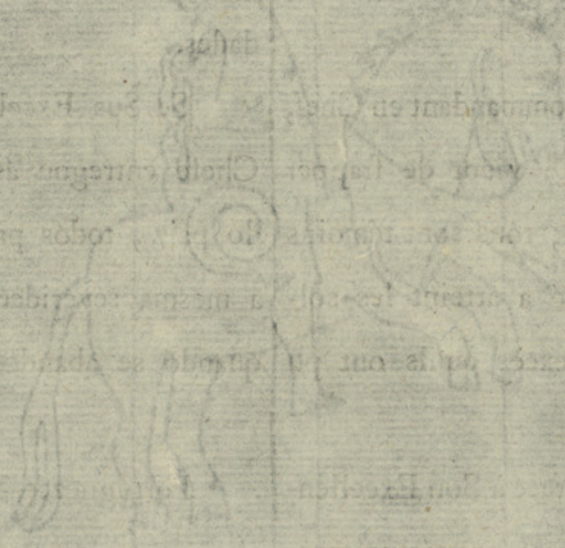
Assignado, LOISON.

Res.  
3216 A

Quartier Général de l'Armée  
de l'Est le 18 Mars 1862

PROJET DE DÉCRET

Le Président de la République Française, sur le rapport de son Ministre de la Guerre, a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de décret relatif à la réorganisation de l'Armée de l'Est, en conséquence de la loi du 25 Mars 1862.



En conséquence, le Président de la République Française a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de décret relatif à la réorganisation de l'Armée de l'Est, en conséquence de la loi du 25 Mars 1862.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA GUERRE